

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0001-141, adopté le 3 août 2021 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur depuis le 17 septembre 2021, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

AVIS est également donné que le projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) concernant la propriété située au 6155, boulevard Henri-Bourassa ouest., adopté le 3 août 2021, est en vigueur depuis le 22 septembre 2021, date de délivrance du certificat de conformité et selon les dispositions de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS est également donné que l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-7 permettant à l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines » de prolonger la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, et plus particulièrement au parc Beudet du 1^{er} octobre au 15 octobre 2021, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance extraordinaire du 29 septembre 2021.

Enfin avis est aussi donné que le règlement, la résolution CA21 08 0350 et l'ordonnance sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 29 septembre 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement